Divorcial



GUIDE PRATIQUE · ÉDITION 2026

Le divorce amiable, *étape par étape*

Conditions, délais, enfants, logement, argent : tout ce qu'il faut savoir avant de divorcer par consentement mutuel, expliqué simplement et vérifié sur les textes officiels.

10	8	3
chapitres	schémas et tableaux	check-lists à cocher

SOMMAIRE

Ce que vous allez apprendre

01 **Le divorce amiable en 6 chiffres**
L'essentiel à retenir en une page

02 **Est-ce possible pour vous ?**
Les conditions et les cas d'exclusion

03 **Les étapes, du premier appel au notaire**
La frise complète et les délais légaux

04 **Qui fait quoi ?**
Époux, avocats, conseiller, notaire

05 **Les documents à réunir**
Check-list à cocher

06 **Les enfants**
Résidence, pension, information de l'enfant

07 **Le logement et les biens**
Vendre, racheter ou rester en indivision

08 **La prestation compensatoire**
Critères, formes de versement, fiscalité

09 **Combien ça coûte ?**
Tous les postes, sans surprise

10 **Après le divorce**
Les démarches et les 8 erreurs à éviter

CHAPITRE 1

Le divorce amiable en 6 chiffres

Depuis le 1er janvier 2017, les époux d'accord sur tout peuvent divorcer sans juge : une convention rédigée par leurs avocats, signée, puis déposée chez un notaire.

0

juge et 0 audience au tribunal, sauf cas particuliers (chapitre 2)

2

avocats obligatoires : un pour chaque époux
art. 229-1 C. civ.

15 j

de réflexion après réception du projet de convention
art. 229-4 C. civ.

7 j

pour transmettre la convention signée au notaire
art. 1146 CPC

49,44 €

TTC : le dépôt de la convention chez le notaire, pour le couple

1,10 %

de droit de partage, si vous partagez des biens
art. 746 CGI

En pratique : 1 à 3 mois

La loi impose seulement le délai de 15 jours. Le reste dépend surtout de la rapidité avec laquelle vous réunissez vos pièces et vous mettez d'accord sur chaque point.

La date qui compte

Le divorce prend effet à la date du **dépôt chez le notaire**. Le notaire délivre alors une attestation de dépôt : c'est la preuve de votre divorce.

CHAPITRE 2

Est-ce possible pour vous ?

Le divorce par consentement mutuel repose sur un accord complet. Vérifiez les quatre conditions, puis les deux cas où la loi impose de passer devant un juge.

Les 4 conditions

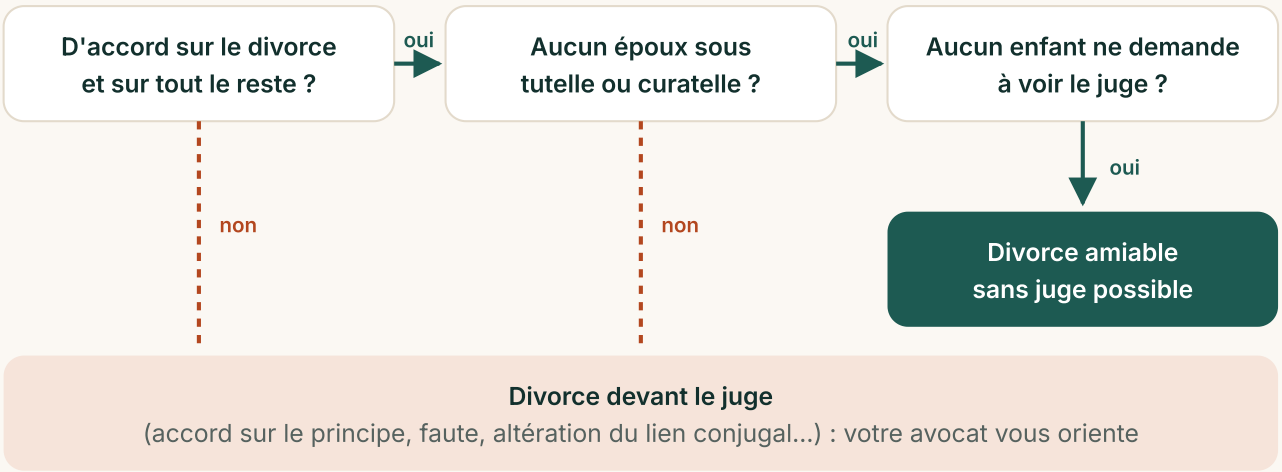
- Vous êtes d'accord **pour divorcer**.
- Vous êtes d'accord **sur toutes les conséquences** : enfants, logement, biens, dettes, pension, prestation compensatoire.
- Chacun de vous a **son propre avocat**.
- Vous acceptez de signer une **convention** qui règle tout, sans retour possible devant un juge pour la contester sur le fond.

Les 2 cas d'exclusion

- Un **enfant mineur demande à être entendu** par le juge (art. 388-1 C. civ.). Le divorce passe alors devant le juge.
- L'un des époux est **sous tutelle ou curatelle**, ou sous une autre mesure de protection.

Article 229-2 du Code civil.

Le test en 30 secondes



CHAPITRE 3

Les étapes, du premier appel au notaire

1

Le premier contact

Jour 1

Un conseiller fait le point sur votre situation, vous explique la procédure et ouvre votre dossier.

2

La constitution du dossier

1 à 4 semaines

Vous réunissez les pièces (chapitre 5). Chaque époux est accompagné par son propre avocat, inscrit à un barreau français.

3

La rédaction de la convention

1 à 4 semaines

Les deux avocats rédigent la convention : enfants, logement, biens, pension, prestation compensatoire. Vous la relisez et la corrigez jusqu'à un accord complet.

4

L'envoi en recommandé

1 jour

Chaque avocat envoie le projet de convention à son client par lettre recommandée avec accusé de réception.

5

Le délai de réflexion

15 jours minimum

La loi vous laisse **15 jours** à compter de la réception. Signer avant rendrait la convention nulle.

6

La signature

1 rendez-vous

Les deux époux et leurs deux avocats signent ensemble la convention, sur papier en trois exemplaires ou par signature électronique.

7

Le dépôt chez le notaire

7 + 15 jours max.

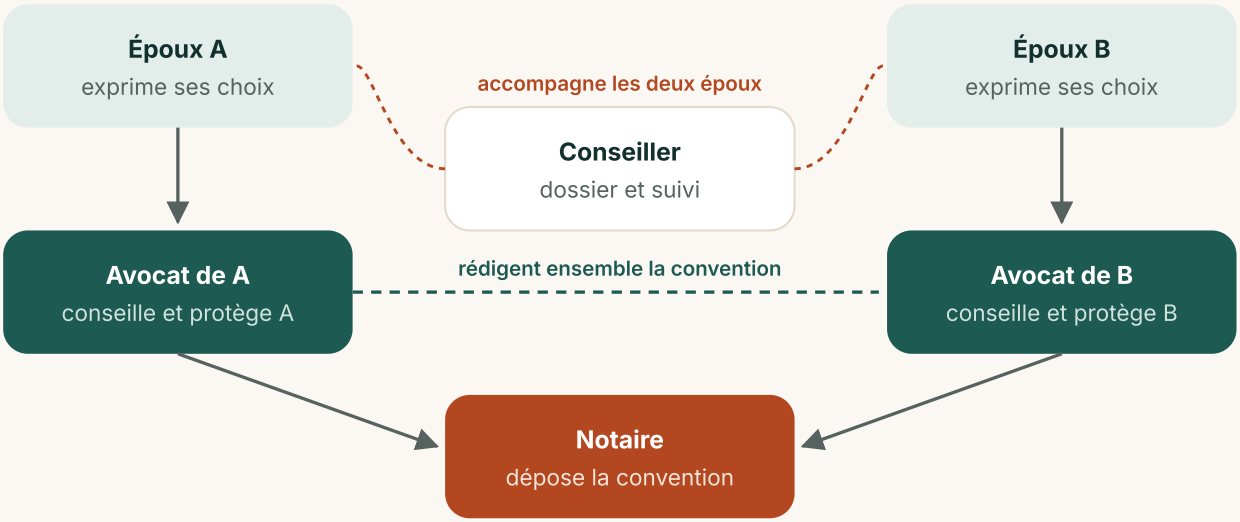
La convention est transmise au notaire sous 7 jours. Il la dépose sous 15 jours et délivre l'attestation de dépôt : vous êtes divorcés.

Bon à savoir : le notaire ne juge pas le contenu de la convention. Il vérifie seulement la présence des mentions obligatoires et le respect du délai de 15 jours.

CHAPITRE 4

Qui fait quoi ?

Un divorce amiable réunit quatre types d'intervenants. Chacun a un rôle précis, fixé par la loi ou par votre accompagnement.



Les avocats

Un par époux, obligatoire. Chacun conseille son client sur ses droits, négocie et rédige la convention avec son confrère, puis la contresigne.

Le conseiller

Il vous accompagne sur l'administratif : premier appel, constitution du dossier, rappels, suivi jusqu'au dépôt. Les questions juridiques relèvent de votre avocat.

Le notaire

Il enregistre la convention (dépôt au rang de ses minutes). Si vous partagez un bien immobilier, il établit aussi l'acte de partage, appelé état liquidatif.

Le juge

Il n'intervient pas, sauf si un enfant demande à être entendu ou si un époux est protégé. Il peut aussi être saisi plus tard, par exemple pour modifier une pension.

CHAPITRE 5

Les documents à réunir

Un dossier complet dès le départ, c'est plusieurs semaines gagnées. Cochez au fur et à mesure.

Pour vous deux

- [] Pièce d'identité de chaque époux
- [] Copie intégrale de l'acte de mariage, de moins de 3 mois
- [] Livret de famille
- [] Contrat de mariage, s'il existe
- [] Justificatif de domicile de chacun
- [] Derniers avis d'imposition
- [] Justificatifs de revenus récents (bulletins de salaire, pensions…)

Si vous avez des enfants mineurs

- [] Actes de naissance des enfants
- [] Formulaire d'information signé par chaque enfant capable de discernement
- [] Justificatifs des frais liés aux enfants (crèche, école, santé, activités)

Si vous avez des biens ou des dettes

- [] Titre de propriété du logement
- [] Tableau d'amortissement du crédit immobilier
- [] Estimation récente du bien
- [] Relevés des comptes et de l'épargne
- [] Liste des crédits en cours
- [] Carte grise des véhicules

Astuce : numérisez chaque document en PDF lisible, nommé clairement (« acte-mariage.pdf », « avis-impot-2026.pdf »). C'est le moyen le plus simple d'éviter les allers-retours.

CHAPITRE 6

Les enfants

Avec des enfants mineurs, la convention fixe leur lieu de vie, le temps passé avec chaque parent et la pension alimentaire. L'autorité parentale reste exercée par les deux parents.

Mode de résidence	Comment ça marche	À prévoir dans la convention
Résidence alternée	L'enfant vit autant chez chacun de ses parents, souvent une semaine sur deux.	Rythme, vacances, partage des frais, pension éventuelle si les revenus diffèrent.
Résidence chez un parent	L'enfant vit principalement chez l'un ; l'autre a un droit de visite et d'hébergement.	Week-ends, milieu de semaine, vacances, trajets, montant de la pension.

La pension alimentaire

Elle se fixe d'un commun accord, selon les revenus de chacun et les besoins de l'enfant. Le ministère de la Justice publie une table de référence indicative.

Le versement par la Caf

Par défaut, la pension est versée par l'intermédiaire de la Caf ou de la MSA (Aripa), sauf si les deux parents refusent. En cas d'impayé, l'organisme agit.

L'information de l'enfant

Chaque enfant capable de discernement reçoit un formulaire officiel l'informant de son droit d'être entendu par un juge.



Important : si un enfant demande à être entendu, le divorce amiable sans juge n'est plus possible. La procédure se poursuit devant le juge.

CHAPITRE 7

Le logement et les biens

Si vous êtes propriétaires, la convention doit régler le sort du bien. Trois options s'offrent à vous.

1

Vendre

Le prix de vente, après remboursement du crédit, est réparti selon vos droits. Solution la plus simple quand aucun ne peut racheter.

2

Racheter la part de l'autre

L'un garde le bien et verse à l'autre une soulte : en général la moitié de la valeur nette s'il reprend seul le crédit.

3

Rester en indivision

Vous restez copropriétaires après le divorce. Une convention d'indivision encadre la gestion et la vente future.

Exemple : le droit de partage

Le partage d'un bien passe par un acte notarié, l'état liquidatif, et donne lieu au droit de partage de **1,10 % de l'actif net**.



Valeur du bien : 300 000 €

Droit de partage = 200 000 € × 1,10 %
versé au Trésor public, en plus des émoluments réglementés du notaire

2 200 €

Le crédit immobilier

Le divorce ne modifie pas le prêt : la banque doit accepter de désolidariser celui qui part. Anticipez cette démarche avant de signer.

Locataires ?

Pas d'acte notarié de partage. La convention précise qui garde le logement et qui donne congé au bailleur.

CHAPITRE 8

La prestation compensatoire

Elle compense la différence de niveau de vie que le divorce crée entre les époux (article 270 du Code civil). Elle n'est pas automatique : vous décidez ensemble si elle est due, son montant et sa forme.

Ce qui est pris en compte

- La durée du mariage
- L'âge et l'état de santé de chacun
- La qualification et la situation professionnelles
- Les choix de carrière faits pour la famille
- Le patrimoine, après le partage
- Les droits à la retraite prévisibles

Article 271 du Code civil. Il n'existe aucun barème légal.

Les formes de versement

Capital	Somme d'argent ou bien, versé en une fois ou sur 8 ans au plus.
Rente	Versements réguliers, à titre exceptionnel, par exemple selon l'âge ou la santé.
Mixte	Une partie en capital, une partie en rente.

L'avantage fiscal du capital versé sous 12 mois

Réduction d'impôt

25 %

des sommes versées

Dans la limite de 30 500 € versés, soit une réduction maximale de

7 625 €

Article 199 octodecies du Code général des impôts. En cas de rente, les sommes sont déductibles des revenus de celui qui paie et imposables pour celui qui reçoit.

CHAPITRE 9

Combien ça coûte ?

Un divorce amiable se compose de deux à quatre postes, selon votre situation. Les voici, pour ne pas avoir de surprise.

Poste	Qui est concerné	Montant
Honoraires des avocats Fixés dans la convention d'honoraires signée avec votre avocat	Tous les couples, un avocat par époux	Selon l'offre
Dépôt chez le notaire Tarif réglementé (art. A444-173-1 C. com.)	Tous les couples	49,44 € TTC
Droit de partage Impôt versé à l'État (art. 746 CGI)	Si vous partagez des biens	1,10 % de l'actif net
Émoluments du notaire Acte de partage, tarif réglementé et proportionnel	Si vous partagez un bien immobilier	Selon la valeur

Avec Divorcial

Un divorce amiable à partir de **189 € par époux**. Prix transparent et accompagnement personnalisé : votre conseiller vous précise le tarif adapté à votre situation lors de son appel.

L'aide juridictionnelle

Selon vos revenus et votre patrimoine, l'État peut prendre en charge tout ou partie des honoraires de votre avocat. En 2026, l'aide est totale jusqu'à 12 957 € de revenu fiscal de référence pour une personne seule.

Qui paie ? Chaque époux paie en principe son propre avocat. Les autres frais sont partagés comme vous le décidez dans la convention.

CHAPITRE 10

Après le divorce

Les démarches à faire

- [] Faire porter la mention du divorce sur les actes d'état civil
- [] Prévenir les impôts et adapter le prélèvement à la source
- [] Informer la Caf, la caisse d'assurance maladie et la mutuelle
- [] Fermer ou transformer les comptes joints
- [] Mettre à jour les bénéficiaires de vos contrats d'assurance-vie
- [] Changer le titulaire de la carte grise si besoin
- [] Prévenir l'employeur et les fournisseurs (énergie, internet...)

Les 8 erreurs à éviter

- Signer avant la fin du délai de 15 jours
- Oublier une dette ou un compte d'épargne
- Laisser le crédit immobilier au nom des deux
- Fixer une pension sans tenir compte des frais réels
- Prévoir un calendrier de garde trop vague
- Négliger la prestation compensatoire
- Oublier les bénéficiaires de l'assurance-vie
- Choisir le divorce amiable en cas de pression ou de violence

Violences conjugales : le divorce amiable suppose un accord libre. En cas de violence ou d'emprise, appelez le **3919** (gratuit, anonyme, 24 h/24) ou le **17** en urgence, et parlez-en à un avocat.

Divorcial

PASSER À L'ACTION

Prêt à tourner la page, sereinement ?

Un conseiller vous rappelle pour faire le point sur votre situation, vous expliquer les prochaines étapes et ouvrir votre dossier. Sans engagement.

- ✓ Un conseiller dédié, du premier appel au dépôt chez le notaire
- ✓ Un avocat inscrit au barreau pour chaque époux
- ✓ À partir de 189 € par époux

Être rappelé par un conseiller

divorcial.fr · contact@divorcial.fr

Information générale, pas un conseil juridique. Ce guide présente le droit applicable au 5 novembre 2026. Chaque situation est différente : seul un avocat peut analyser la vôtre.

Sources : Code civil (art. 229-1 à 229-4, 260, 270 à 280, 373-2-2, 388-1), Code de procédure civile (art. 1144 à 1148), Code général des impôts (art. 199 octodecies, 746), Code de commerce (art. A444-173-1), service-public.gouv.fr.

Édité par KALVEO, SAS au capital de 100 €, 47 rue Vivienne, 75002 Paris · RCS Paris 106 092 232.